

# **AILP** Artistes, intermittents, en Lutte en Picardie Sixième année **2008/2009**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**PROFESSION :**

**ADRESSE :**

**TÉLÉPHONE :**

**COURRIEL :**

**Merci d'écrire lisiblement. Pour adhérer à l'association AILP, remplissez ce bulletin et adressez-le à : Philippe Leroy 16, rue Malmoitié - 80260 Naours Joignez un chèque de 10 € à l'ordre de "Coordination AILP".**

## **B U L L E T I N   D ' A D H É S I O N**

### **EXTRAITS DES STATUTS**

#### **Article 2 : objets**

L'association a pour objet de :

- Permettre par la réflexion et/ou l'action, la défense des statuts professionnels des artistes, des salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel, ainsi que leurs promotions.
- Être un interlocuteur des différents partenaires sociaux, institutionnels et politiques.
- Coordonner toutes actions visant à la promotion et à la défense du salariat dans les activités culturelles et artistiques.
- Être le lieu de réflexions et de propositions autour des statuts professionnels des artistes et techniciens, quelles que soient les activités pratiquées.
- Rechercher et collecter les informations et veiller aux applications des différents statuts professionnels des artistes et techniciens quelles que soient les activités pratiquées, et les transmettre à ses adhérents.
- Promouvoir le droit et l'accès, pour tous, aux pratiques artistiques et culturelles.

#### **Article 3 : moyens d'action**

Pour réaliser son objet l'association se dote notamment des moyens d'action suivants :

- Manifestations de tous ordres.
- Organisations de débats.
- Interpellation des décideurs institutionnels et/ou politiques.
- Réunions de réflexion et/ou d'action.